

Admission à la vérification d'appareils mesureurs de liquides

du 28 mars 2000

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *Proces-Data A/S, Silkeborg (DK)*

Requérant: *Ebner Electronic Gesellschaft m.b.H., Gmunden (A)*



Compteur de volume électromagnétique pour liquides alimentaires.

Type: PD340

28 mars 2000

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz